RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 08581
Numéro SIREN : 538 717 489
Nom ou dénomination : ABCT LA PLAINE

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2022 sous le numéro de dépôt 17950

17950

GREFFE
22 JUIL. 2022
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	561	561			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	55 213	53 749	1 464	1 870	- 406
Autres immobilisations corporelles	110 612	67 266	43 346	49 943	- 6 597
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	100		100	100	
TOTAL (I)	**166 486**	**121 576**	**44 910**	**51 913**	**- 7 003**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	25 198		25 198	22 216	2 982
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux				337	- 337
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 962		6 962	8 911	- 1 949
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	43 748		43 748	50 394	- 6 646
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	55		55	55	
TOTAL (II)	**75 964**		**75 964**	**81 914**	**- 5 950**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**242 449**	**121 576**	**120 873**	**133 827**	**- 12 954**

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 40 000)	40 000	40 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	400	400	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-3 731	6 193	- 9 924
Résultat de l'exercice	-10 492	-9 924	- 568
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**26 177**	**36 669**	**- 10 492**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles		110	- 110
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	38 896	44 000	- 5 104
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	26 893	26 652	241
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 661	6 843	- 1 182
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	11 521	9 127	2 394
. Organismes sociaux	7 097	3 841	3 256
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 692	5 880	- 2 188
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	911	680	231
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	25	25	
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**94 696**	**97 158**	**- 2 462**
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**120 873**	**133 827**	**- 12 954**

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	174 004		174 004	157 611	16 393	10,40
Chiffres d'affaires Nets	**174 004**		**174 004**	**157 611**	**16 393**	**10,40**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				1 131	- 1 131	-100
Autres produits			57	2	55	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			**174 061**	**158 743**	**15 318**	**9,65**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			86 716	87 734	- 1 018	-1,16
Impôts, taxes et versements assimilés			14 850	13 883	967	6,97
Salaires et traitements			57 778	47 067	10 711	22,76
Charges sociales			15 608	11 591	4 017	34,66
Dotations aux amortissements sur immobilisations			7 913	7 506	407	5,42
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			577	620	- 43	-6,94
Total des charges d'exploitation (II)			**183 442**	**168 400**	**15 042**	**8,93**
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			**-9 382**	**-9 657**	**275**	**2,85**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			1 111	267	844	316,10
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			**1 111**	**267**	**844**	**316,10**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-1 111**	**-267**	**- 844**	**316,10**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			**-10 492**	**-9 924**	**- 568**	**5,72**

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	**174 061**	**158 743**	**15 318**	**9,65**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**184 553**	**168 667**	**15 886**	**9,42**
RESULTAT NET	**-10 492**	**-9 924**	**- 568**	**5,72**
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 Aux comptes annuels présentée en Euro Edité le 18/05/2022

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 120 873,37 E.

Le résultat net comptable est une perte de 10 492,49 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 166 486

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*561*			*561*
Immobilisations corporelles	*164 916*	*909*		*165 825*
Immobilisations financières	*100*			*100*
TOTAL	*165 577*	*909*		*166 486*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 121 576

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*561*			*561*
Immobilisations corporelles	*113 102*	*7 913*		*121 015*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*113 663*	*7 913*		*121 576*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	*561*	*561*	*0*	*1 ans*
Materiel et outillag	*55 213*	*53 749*	*1 464*	*de 3 à 5 ans*
Instal./agenc.divers	*104 142*	*61 855*	*42 287*	*de 4 à 20 ans*
Materiel de transport	*6 469*	*5 411*	*1 058*	*3 ans*
TOTAL	*166 386*	*121 576*	*44 810*	

3.2 - Etat des créances = 32 316

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*100*		*100*
Actif circulant & charges d'avance	*32 216*	*32 216*	
TOTAL	*32 316*	*32 216*	*100*

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Charges constatées d'avance = 55

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 40 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*200*	*200,00*	*40 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*200*	*200,00*	*40 000*

4.2 - Etat des dettes = 94 696

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*38 896*	*8 864*	*30 032*	
Dettes financières diverses	*26 893*	*26 893*		
Fournisseurs	*5 661*	*5 661*		
Dettes fiscales & sociales	*23 221*	*23 221*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*25*	*25*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*94 696*	*64 665*	*30 032*	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 13 243

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	*242*
Fournisseurs	*3 026*
Dettes fiscales & sociales	*9 975*
Autres dettes	
TOTAL	*13 243*

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 174 004

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*174 004*	*100,00 %*
TOTAL	*174 004*	*100,00 %*

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes - Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	*3 026*
- TOTAL	*3 026*

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maitrise & techniciens		
Employés	*2*	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	*2*	*0*

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 55

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000)	*55*
TOTAL	*55*

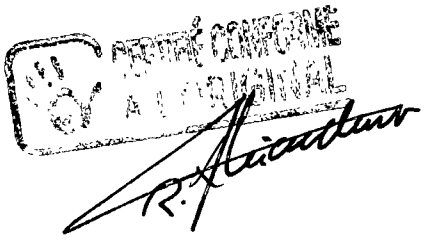
8.2 - Charges à payer = 13 243

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes financières diverses :	*242*
Interets compte courant(45580000)	*242*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*3 026*
Fourn factures non parvenues.(40810000)	*3 026*
Dettes fiscales et sociales :	*9 975*
Pers conges a payer(42820000)	*6 928*
Org.soc. conges a payer(43820000)	*2 286*
Etat autres charges a payer(44860000)	*762*
TOTAL	*13 243*

Greffe

mazars

61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX



ABCT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

ABCT

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 30B rue du Bailly – 93210 Saint-Denis
SIREN : 538 717 489

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblé Générale de la société ABCT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABCT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

La note « *3.2 – Etat des créances* » de l'annexe présente l'état des créances, dont les créances clients au 31 décembre 2021. Compte tenu de l'antériorité, de leur non-recouvrement constatée et de l'absence de dépréciation permettant de couvrir ce risque, nous ne sommes pas en mesure de valider la réalité et la correcte valorisation des créances clients inscrite au bilan au 31 décembre 2021.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est

plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes,
Mazars

Paris La Défense, le 30 juin 2022



Signature numérique de Jean-Philippe MATHOREZ
Date : 2022.06.30 06:59:23 +02'00'

Jean-Philippe MATHOREZ

ABCT LA PLAINE SAS

LETTRE D'AFFIRMATION COMPTES ANNUELS

MAZARS
Monsieur Jean-Philippe MATHOREZ
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Paris, le 29 juin 2022

Exercice clos le 31 décembre 2021

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de la société ABCT afférent à l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après "les Etats Financiers"). Ces Etats Financiers font apparaître à cette date des capitaux propres de 26 177 euros y compris une perte de 10 492 euros.

En tant que responsable de l'établissement des Etats Financiers et du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission :

1. Les Etats Financiers ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de la société conformément aux règles et principes comptables français.

2. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre. Nous vous avons communiqué tout changement significatif effectué dans nos process, contrôles, politiques et procédures pour répondre aux impacts de la crise Covid-19 sur notre système de contrôle interne.

3. Nous avons pris connaissance de l'état, joint en annexe, des anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées. Nous considérons que ces anomalies, seules ou cumulées, ne sont pas significatives au regard des Etats Financiers pris dans leur ensemble.

4. Nous n'avons pas connaissance de faiblesses significatives du contrôle interne ou de déficiences majeures.

5. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des Etats financiers et/ou du rapport de gestion, et qui nécessiterait un traitement comptable dans les Etats Financiers ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport de gestion.

 Les événements importants survenus, le cas échéant, depuis la date d'arrêté des États Financiers et/ou du rapport de gestion feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale

ZAC du Bailly, 30 bis rue du Bailly
93210 LA PLAINE SAINT DENIS
RCS BOBIGNY 538 717 489
Tél. : 01 48 21 02 35 – Fax : 01 58 34 64 71
contact@abctlaplaine.fr

d'approbation des comptes.

6. Nous avons mis à votre disposition :

- Tous les documents comptables, les contrats ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur les Etats Financiers, les procès-verbaux des assemblées générales et des réunions des organes sociaux tenues au cours de l'exercice et jusqu'à la date de cette lettre, ainsi que

- Les rapports, avis ou positions émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur les Etats Financiers.

7. Nous vous avons fourni toutes les informations supplémentaires que vous nous avez demandées et laissé libre accès aux personnes au sein de l'entité que vous avez souhaité rencontrer pour les besoins de l'audit.

8. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les Etats Financiers puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Nous vous avons signalé :

- Les fraudes suspectées ou avérées dont nous avons eu connaissance, et impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes dès lors que la fraude est susceptible d'entraîner des anomalies significatives dans les Etats Financiers.

- Les allégations de fraude susceptibles d'avoir un impact sur les Etats Financiers, portées à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des régulateurs ou d'autres personnes.

9. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires. Des procédures ont été conçues et mises en œuvre dans la société, visant à garantir le respect de ces textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas connaissance de cas de non-respect susceptible de conduire à des anomalies significatives dans les Etats Financiers.

10. Toutes les opérations de l'exercice et toutes les conséquences financières de tout accord/contrat ont été enregistrées et correctement traduites dans les Etats Financiers, y compris le cas échéant dans l'état des éléments hors-bilan y compris les conséquences financières liées aux effets de la crise Covid-19.

11. Il n'existe aucun(e) :

- Accord conclu avec des établissements financiers et susceptibles de restreindre les disponibilités de la société ou ses lignes de crédit (notamment clauses de type "covenant" ou "trigger event") ;

ZAC du Bailly, 30 bis rue du Bailly
93210 LA PLAINE SAINT DENIS
RCS BOBIGNY 538 717 489
Tél. : 01 48 21 02 35 – Fax : 01 58 34 64 71
contact@abctlaplaine.fr

- Transaction avec des entités ad hoc ;

- Engagement de rachat d'actifs précédemment cédés ;

- Autre accord sortant du cadre des opérations normales de la société (et notamment les conventions réglementées).

12. La société s'est acquittée en tous points de ses obligations contractuelles. Les conséquences des cas de non-respect des clauses de type « covenant » ou « trigger event », survenus avant ou après la clôture de l'exercice, qui nécessiteraient un traitement comptable ou une mention dans les notes aux Etats Financiers ont bien été prises en compte dans les Etats Financiers.

13. Nous vous confirmons que :

 a. Nous avons pris en considération, dans les estimations comptables clés présentées dans les comptes, les risques climatiques au mieux de notre connaissance et les engagements pris par la société,
 b. Les notes annexes présentent les principaux jugements effectués et les sources majeures d'incertitude, et ;
 c. Les hypothèses utilisées pour la préparation des Etats Financiers sont cohérentes avec les informations présentées dans les autres supports de communication (DPEF, rapport de gestion, etc.).

14. Les scénarios présentés et les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables nous paraissent raisonnables, tiennent compte de toutes les informations dont nous disposons, et reflètent nos intentions ainsi que la capacité de la société, à la date d'arrêté des Etats Financiers par le Président, à mener à bien les actions envisagées. Nous n'avons pas connaissance d'éléments qui seraient de nature à remettre en cause les scénarios présentés et les hypothèses retenues.

15. Tous les passifs dont nous avons connaissance sont inclus dans les Etats Financiers.

16. L'information que nous vous avons fournie sur l'identité des parties liées ainsi que sur les relations et transactions avec celles-ci est exhaustive et l'information donnée dans l'annexe des Etats Financiers est conforme aux règles et principes comptables français. Les transactions avec les parties liées non mentionnées dans l'annexe ne présentent pas une importance significative ou ont été conclues aux conditions normales du marché.

17. Toutes les informations entrant dans le champ d'application des conventions réglementées vous ont été communiquées conformément au Code de commerce.

18. Nous vous avons signalé tous les incidents de cyber sécurité susceptibles d'avoir un impact significatif sur les Etats financiers.
Depuis le début de l'exercice jusqu'à la date de la présente lettre, nous vous avons communiqué, au mieux de notre connaissance, (1) tout accès non autorisé à nos systèmes d'information qui a eu lieu ou a probablement eu lieu, ainsi que les rapports qui nous ont été transmis par des tiers (y

compris des organismes de régulation et de contrôle ou des consultants en sécurité), dans la mesure où de tels accès non autorisés à nos systèmes d'information sont susceptibles d'avoir, individuellement ou collectivement, une incidence significative sur les Etats Financiers, et (2) toute attaque de rançongiciel (ransomware) pour laquelle nous avons payé, ou envisageons de payer, une rançon, quel qu'en soit le montant.

19. Il n'y a pas d'éléments nouveaux par rapport aux informations qui vous ont été précédemment communiquées afin d'identifier les bénéficiaires effectifs au sens des articles R.561-1 et suivants du code monétaire et financier.

Signature

Monsieur Rodolphe THIEULLENT
Le Président

ZAC du Bailly, 30 bis rue du Bailly
93210 LA PLAINE SAINT DENIS
RCS BOBIGNY 538 717 489
Tél. : 01 48 21 02 35 – Fax : 01 58 34 64 71
contact@abctlaplaine.fr

ABCT LA PLAINE SAS

ANNEXE A LA LETTRE D'AFFIRMATION

RELATIVE A L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2021

A Etat des anomalies relevées et non corrigées ayant un impact sur le résultat de l'exercice 2021 clos le 31 décembre 2021 :

Demande d'ajustement du solde des créances clients compte tenu du non-recouvrement des créances sur la période et de l'absence de dépréciations permettant de couvrir le risque : - 9 939 €

B Liste des autres anomalies relevées et non corrigées portant sur la présentation des comptes annuels en annexe :

Néant.

C Liste des anomalies relevées n'ayant pas d'impact sur les comptes au 31.12.2021 :

Néant.

ZAC du Bailly, 30 bis rue du Bailly
93210 LA PLAINE SAINT DENIS
RCS BOBIGNY 538 717 489
Tél. : 01 48 21 02 35 – Fax : 01 58 34 64 71
contact@abctlaplaine.fr

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	*3 300*
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	*3 300*

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maitrise & techniciens		
Employés	*3*	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	*3*	*0*

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 55

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000)	*55*
TOTAL	*55*

8.2 - Charges à payer = 13 243

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes financières diverses :	*242*
Interets compte courant(45580000)	*242*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*3 026*
Fourn factures non parvenues.(40810000)	*3 026*
Dettes fiscales et sociales :	*9 975*
Pers conges a payer(42820000)	*6 928*
Org.soc. conges a payer(43820000)	*2 286*
Etat autres charges a payer(44860000)	*762*
TOTAL	*13 243*

ABCT LA PLAINE
Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros
Siège social : 30 Bis rue du Bailly – 93210 La Plaine Saint Denis
RCS Bobigny 538 717 489

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux
Et le trente juin,
A dix-huit heures,

Les associés de la Société ABCT LA PLAINE, Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros, divisé en 200 actions de 200 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société, sur convocation du Président au commissaire aux comptes par lettre recommandée avec accusé de réception et aux Associés par lettres remises en main propre.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée, en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rodolphe Thieullent, en sa qualité de Gérant de la société SEVT HOLDING, Président.

...

QUATRIEME RESOLUTION – *Affectation des résultats*

L'Assemblée Générale approuvant les propositions du Président, décide d'affecter en intégralité le déficit de l'exercice comptable s'élevant à 10.492,49 euros au compte de report à nouveau.

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

...

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Président